

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 336

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 17 BIS C

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte extrêmement tendu pour nos finances publiques, et au vu du coût et de la faisabilité réelle d'un tel dispositif et des risques de fraude qu'il présente, il semble préférable de concentrer les moyens disponibles pour travailler à l'amélioration de l'accès aux soins pour nos concitoyens.